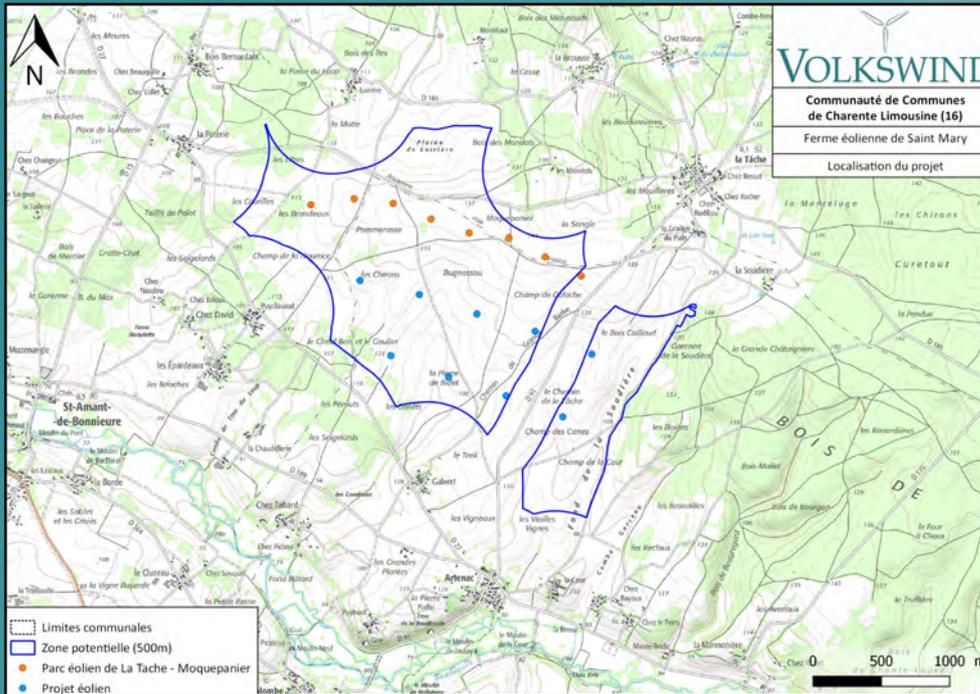




# Présentation du projet



## Choix de la zone d'implantation

La zone choisie pour l'implantation des éoliennes se situe en extension du parc existant, afin d'éviter le mitage du territoire. Elle est à **plus de 700 m des habitations**. Elle est également éloignée des zones de protection environnementales sensibles et des monuments historiques.

## Etudes de faisabilité

Les études écologiques, paysagères et acoustiques nous ont permis de conclure à la faisabilité d'un projet éolien sur la zone.

Ces études nous permettent également d'élaborer un parc éolien efficace en terme de production électrique tout en respectant les contraintes locales et en garantissant la tranquillité des habitants.

## Conception

Pour exploiter au mieux la ressource locale en vent, le parc se composera de 9 éoliennes d'une hauteur de 180 m.

## Les étapes du projet



- Analyse locales des contraintes urbaines et environnementales
- Analyse des contraintes réglementaires et demande des avis de l'administration
- Présentation du projet et information aux communes
- Etudes foncières

- Etude naturaliste
- Etude paysagère
- Etude acoustique

- Choix du modèle d'éoliennes
- Choix de l'implantation
- Elaboration du parc
- Elaboration des dossiers de demande d'autorisation

- Demande d'Autorisation Environnementale
- Enquête publique
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
- Arrêté Préfectoral
- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité

- Production électrique
- Maintenance
- Visites du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique

- Garanties financières de 50 000 €/éolienne obligatoire, selon le décret n° 2011-985 (23/08/2011)
- Remise en état du site

## Bilan Carbone

L'énergie éolienne contribue à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, car son processus de production électrique ne génère ni déchet ni gaz à effet de serre. Selon le mode de calcul utilisé, il faut entre environ 8 mois d'exploitation pour compenser les émissions de CO<sub>2</sub> engendrées sur l'ensemble du processus de fabrication de l'éolienne. Les 20 ans d'exploitation suivants conduisent donc à un bilan carbone positif permettant de compenser d'autres émissions de CO<sub>2</sub>.

## Production

La production éolienne a atteint **24 TWh** sur l'année 2017 et connaît une augmentation du nombre de parcs.

La production issue de cette ressource a atteint 5 % de la consommation électrique nationale en 2017.

## Engagements politiques

La France s'est fixé pour objectif d'installer 24 600 MW d'ici 2023 (PPE 2019-2028). Au 30 septembre 2018, 14 288 MW ont été installés.

La région Nouvelle-Aquitaine est elle aussi en retard, seul un tiers de l'objectif SRCAE pour 2020 de 3 000 MW a été installé.